

POUR LES FÊTES
donnez la préférence aux
FAMEUX CIGARES
DIXIE & POLO

L'ÉVÉNEMENT

POUR LES FÊTES
donnez la préférence aux
FAMEUX CIGARES
DIXIE & POLO

39^{ME} ANNÉE.—No. 188

JOURNAL POPULAIRE

VENDREDI, 29 DÉCEMBRE 1905

THOS. DONOHUE

Pour les Fêtes

JUPONS

de Soie Taffeta Noir, Blanc,
Ciel, Cardinal, Reseda et
effets chatoyants à

\$2.95

PEIGNOIRS de Lawn et
Mousselines dans les nou-
veaux genres.

THOS. DONOHUE
188 RUE ST-JEAN

Rendez-vous

à

122 rue St-Joseph
Pour vos achats de Nouveautés
en Confection pour Noël
et Jour de l'An. Nous avons
un magnifique choix de Cho-
colat, Bonbons, etc. Prix rai-
sonnables.

C. A. STEVENS, Prop.
122 rue St-Joseph
TELEPHONE . . . 2282 et 2233

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située au
village de Laurin, (St-Joseph de Lévis),
comportant un grand terrain de 28 par 98
pieds, avec une excellente maison de briques,
de 40 par 26 pieds, très bien construite, con-
tenant toutes les commodités, eau de
chaude, can de l'égout à chaque étage, etc.
L'occupation immédiate.
S'adresser à C. A. LAFRANCE, Notaire,
75 rue St-Pierre, Québec.
2no-v

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située sur
le côté Ouest de la rue St-Famille, numéro
21, en la Haute-Ville de Québec, avec cour et dé-
pendances.
Ses conditions s'adresser à
LABREQUE, DELANGE & LABREQUE,
29 dé-c-1m 18 rue Duval, Québec.

A LOUER

MAGNIFIQUES FERMES à louer, sur l'Ile-
aux-Œufs, propriété des Dames Religieuses
de l'Hôtel-Dieu de Québec, dans les meilleures
conditions de location.
S'adresser au Doyen de la Communauté de
l'Hôtel-Dieu de Québec, sans de Québec, Côte
du Palais.
26 dé-c-1m

A VENDRE OU A LOUER

MAGNIFIQUE poste de commerce, compre-
nant logement, deux magasins, un bon grand
hangar à deux étages, accès pour voitures et bois,
écurie contenant 24 places de chevaux y compris
une cour très spacieuse; le tout en très bon ordre
et très bien situé au numéro 102 et 103 rue St-
Valier à St-Sauveur de Québec, à deux pas du
marché à terre.
Pour être vu ou louer à de très bonnes conditions
à un homme sérieux, désirant se placer dans un
centre où il peut en faire beaucoup d'affaires.
S'adresser à N. DION, Jr., banquier,
832 rue St-Vallier, St-Sauveur, Québec.
16 dé-c-0

NOUVEAUX

CADEAUX

J'ai le plaisir d'annoncer au public
qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du
Jour de l'An, j'ai reçu une grande con-
signation de diamants, montres bijou-
teries, etc., ainsi qu'un stock complet
d'argenteries.
L'assortiment de diamants est un des
plus considérables que vous puissiez
trouver à Québec et je puis le rendre
des prix défiant toute concurrence. Ce
sera un plaisir pour moi de les laisser
voir à toute personne en honorant de sa
visite. Encore une fois, le stock est con-
sidérable et devra satisfaire tous les
goûts.
Un magnifique calendrier sera offert
à tous mes nombreux clients dont j'ai eu
et aurai certainement dans l'avenir le
présent encouragement.
Merci d'avance à tous mes nombreux
clients et je les invite à venir me voir
pour constater le stock qui leur procu-
rera l'avantage de faire un excellent ca-
cadeau de Noël et du Jour de l'An.

DAVID RACINE

HOLLANDER, BIJOUTIER
153, RUE ST-JOSEPH
Vis-à-vis l'Église St-Roch

La Commission du Tarif

SECONDE SEANCE

Plusieurs opinions importantes
sont énoncées

La séance s'ouvre à trois heures.
M. Auguste Pafard, cultivateur de
l'Islet, est le premier entendu. Il
vient suggérer à la Commission que
le tarif sur les machines agricoles
soit réduit de 80 p. c. à 20 p. c. afin
de permettre aux agriculteurs de ré-
aliser quelques profits. Ainsi, il ven-
drait que le tarif soit diminué sur les
herces, fougères, râteliers, puis sur
les moulins àoudre.
M. Pafard a une ferme de 100
acres, qui est évaluée à \$4,000.00. Il
ne réalise, chaque année, en moyenne,
que \$350 de revenus nets. Dans ces
campagnes, les enfants des cultivateurs
sont nécessairement obligés
d'émigrer aux États-Unis, et à la de-
mande de l'hon. M. Brodeur, il croit
que ce serait bon qu'il y ait des
agents ayant pour but d'envoyer les
notres au Nord-Ouest.

M. Louis Lavergne, M. P., dit que
tous les cultivateurs du comté d'An-
shabaska, sont unanimes à croire que
ce serait un désastre si l'on augmen-
tait le tarif actuel. Il croit que l'im-
position d'un droit sur l'exportation
de bois de pulpe serait pour plusieurs
une grande perte, car le cultivateur,
le plus souvent, ne peut gagner son
pain que par la vente de ce bois.

Les instruments agricoles devraient
être taxés le moins possible. C'est le
desir de l'agriculteur.
M. Lavergne donne ensuite lecture
d'une lettre de M. O. Kirouac, manu-
facturier de peignes, de Warwick.
Il se plaint du tarif de 50 p. c. pré-
levé sur un excide appelé "comb-
licker" importé des États-Unis, et
aussi du droit de 30 p. c. sur les per-
les venant des États-Unis et néces-
saires à la fabrication des peignes.
M. G. A. Vandry, gérant de la mai-
son Z. Piquet, et président de l'Asso-
ciation des manufacturiers Canadiens
pour la branche de Québec, souhaite
la bienvenue à la Commission dans
notre cité, et ajoute:

C'est aussi avec le plus grand plaisir
que j'endosse les remarques que
vous avez entendues venant de notre
vice-président provincial, M. Geo. E.
Amyot, dont l'esprit d'entreprise et sa
grande expérience comme l'un des
plus beaux manufacturiers, le quali-
fient amplement pour démontrer les
besoins industriels en ce qui regarde
les conditions du tarif, spécialement
pour le district dans lequel nous rési-
dons tous, M. Amyot, qui est en très
bonne relation avec tous les manu-
facturiers de la ville et du district de
Québec, comprennent très bien les be-
soins de la stabilité du tarif ou de
son ajustement suivant le cas, parti-
culièrement dans la question de l'in-
vasion américaine qui est tout-à-fait
contraire aux intérêts des manu-
facturiers Canadiens, et la branche de
Québec de l'Association des Manu-
facturiers s'accorde parfaitement avec
lui dans les sentiments qu'il a ex-
primés.

Vous parlant comme gérant des
différentes industries exercées par la
maison J. Arthur Piquet, je prends
la liberté d'émettre les opinions que
j'entretenais par expérience person-
nelle et une étude approfondie en ce
qui regarde les branches spéciales que
cette maison opère.
10. En référence à notre grande in-
dustrie de fourrures, je considère que
nous sommes suffisamment protégés
par le tarif actuel sur les peaux de
fourrures, et nous aimerions qu'il res-
tât comme il est présentement et
comme cela existe depuis plusieurs an-
nées.
20. En ce qui regarde notre manu-
facture de gants, je considère que
nous sommes suffisamment protégés
par le tarif actuel de 35 p. c. sur les
gants importés. Quant au droit de 10
p. c. sur les cuirs que nous sommes
obligés d'importer, nous ne nous ob-
jections pas à ce tarif actuel de 10
p. c., pour la raison qu'il aura pour
effet d'encourager l'établisse-
ment d'importations métriques dans
le pays.

En plus de ces deux manufactures,
nous faisons l'importation des cha-
peaux de feutre, pour hommes, lequel
commerce vu l'état de choses actuelles
n'est pas très satisfaisant. Ceci est
entier, à la compétition, à juste-
dos chapeaux américains contre les
chapeaux anglais et canadiens, et mal-
gré le tarif préférentiel sur les cha-
peaux anglais, nous trouvons qu'il
nous est impossible de faire concurren-
ce contre les chapeaux américains,
et cela pour les mêmes raisons expo-
sées sur la question de la compétition
américaine par notre vice-prési-
dent. Ceci s'applique à différentes li-
gnes de marchandises, mais particu-
lièrement pour les chapeaux en feutre
qui, comparativement au prix, sont
de qualité bien inférieure aux cha-
peaux anglais.
Nous suggérons par conséquent, et
nous soumettons respectueusement
au gouvernement l'avis d'un tarif plus
élevé sur les chapeaux américains et
par là mettre une fin à cette source de
discorde contre les manufacturiers
Canadiens dans cette ligne spéciale de
commerce.

Enfin, nous, le président et mes-
sieurs, étant aussi gérant des man-
sines à départements, Z. Piquet, qui
est reconnu comme l'une des plus
grandes et des plus importantes mai-
sons de détail en Canada, nous me per-
mettez de plaider de la fonction de
"Damping Clause" qui peut par-
telle bonne en principe, mais je vous as-
surons que c'est une nuisance et un en-
nuil continué aux importateurs. Elle
renverse tous nos calculs et nous
commes continuellement à nous de-
mander quel montant de droit nous

avons été obligés de payer sur les
articles importés, jusqu'à ce que la
décision de l'officier de douane soit
connue.

À ce propos, je désire vous démon-
trer que le système d'évaluer les mar-
chandises dans les différents entre-
pôts au Canada n'est pas uniforme
et le commerce en souffre. Les évalua-
tions ces différents bureaux ne sem-
blent pas s'accorder dans leurs éva-
luations. Par exemple, l'évaluateur ne
peut pas connaître la valeur actuelle
de la robe de toutes les marchandises
et dans tous les pays; en conséquence
l'importateur n'est pas traité comme
il devrait l'être dans l'évaluation de
ses marchandises. Ainsi vous voyez
que le présent système est détectueux
fait tort au commerce et a besoin d'être
révisé.

Vous comprendrez, messieurs, que
c'est une question des plus importan-
tes à soumettre à la considération du
gouvernement, et dans l'intérêt de
ce pays, et de l'importateur, nous
souhaitons votre attention spéciale
sur cette plainte, et sollicitons la fa-
veur d'avoir cette question soigneu-
sément étudiée dans le but d'améliorer
cet état de choses, qui est de la
plus grande importance au commerce
d'importation.

En terminant son mémoire, M. Van-
dry fit remarquer que les paroles de
M. Pafard alléguant que dans nos
villes on vendait à un prix plus élevé
qu'aux États-Unis les machines à
oudre, ne sont pas tout à fait justes,
l'artout on peut se procurer de très
bonnes machines pour \$18 à \$19, et
que si le prix on est plus élevé cer-
tainement on fait que souvent au cultiva-
teur il faut faire crédit.

M. P. H. Andrews présente un mé-
moire demandant, au nom de tous les
marchands de quincaillerie de Qué-
bec, que l'on n'impose pas de droits
sur le coton éfilé et que les choses
restent dans l'état où elles sont ac-
tuellement, malgré les demandes de
quelques manufacturiers de Montréal.
M. J. Picard, de la Rock City To-
bacco Coy., a ensuite soumis un vo-
lumeux rapport de la part des ma-
nufacturiers de tabac canadiens. Ceux-
ci font les propositions suivantes:
10. L'adoption d'une cote unique, uni-
forme pour tous les produits et le raj-
ustement des droits.
20. L'abolition de la vente de la
feuille brute, excepté aux manufactu-
riers et aux marchands licenciés.
30. Pas de droit sur la "liquorice",
glycérine et spiritueux nécessaires à
la fabrication du tabac.

Un droit de 35 cts par livre sur la
feuille étrangère, et un droit d'accise
de 5 cts sur le produit manufacturé
sont suggérés; ces droits donneraient
à peu près le même revenu qu'à pré-
sent.
D'après les règlements actuels du
régime de l'intérieur, il existe trois
classes de tabac: étranger, combiné et
canadien. Chacun de ces tabacs doit
être manufacturé sous des licences
séparées et distinguées par des étiquettes
de diverses couleurs: noir, pour le
tabac étranger; rose, pour le tabac
combiné; vert, pour le tabac cana-
dien. Un outillage spécial est néces-
saire pour la fabrication de ces ta-
bacs, et conséquemment, triple la dé-
pense.
L'hon. R. Turner dit qu'il a été un
des premiers à introduire le tabac ca-
nadien dans les Provinces Maritimes.
Ce tabac peut être cultivé et manu-
facturé avec profit, et il croit que des
entreprises pourraient être établis dans
certains centres où les cultivateurs
pourraient envoyer leurs tabacs qui
seraient livrés, choisis et classifiés. On
pourrait faire pour le tabac ce qui se
fait pour le beurre et le fromage.

La délégation représentant l'indus-
trie de la chaussure est revenue dé-
clarer à la Commission qu'elle ne
pouvait adhérer à aucun projet concer-
nant la classification, et qu'elle a pas-
sé une résolution demandant l'imposi-
tion d'un droit de 35 pour cent sur la
chaussure. La délégation espère que
la Commission sera favorable à cette
demande.

M. L. A. Molsan, de la Victor Ma-
nufacturing Coy., expose dans un mé-
moire, que la compétition étrangère
devient difficile à sentir, parce que
les maisons anglaises et allemandes ont
adopté les "styles" canadiens; qu'une
grande partie des marchandises impor-
tées comme étant des marchandises
anglaises, sont surtout fabriquées
avec des matériaux allemands, qui

ont dû être importés sous le coup d'un
droit de 46-23 p. c. Ces marchandi-
ses, supposées anglaises, entrent alors
au Canada sous un droit qui n'est que
de 30 p. c. Or, il demande que ce droit
soit augmenté de 10 p. c. sur les véte-
ments tout laine, ou partiellement en
laine, pour femmes et enfants. Cela
permettrait aux manufacturiers cana-
diens d'augmenter leurs affaires et
luttant contre la concurrence étran-
gère.

M. G. Blair, représentant Richard
et Cie, et C. Rochette, demande d'aug-
menter de 10 p. c. le droit actuel de
25 p. c. ad valorem, sur la marchan-
dise manufacturée et connue sous le
nom de "leather and fibre board".
M. S. H. Hill, de la Hill Manu-
facturing Coy., soumet un mémoire dans
lequel il expose qu'il n'y a au Canada
quelles manufactures de valises et
14 manufactures de valises à un
montant d'un million environ, qui, 1,000
mains, c'est que les manufacturiers
canadiens dans cette industrie ont à
contenir la concurrence des manu-
facturiers des États-Unis qui inondent
notre marché. Il demande le rajuste-
ment du tarif de façon à protéger plus
effectivement les manufacturiers cana-
diens.

M. L. Robitaille, de l'Huberka Dis-
tillery, a présenté un long mémoire
au sujet de l'acide acétique, de l'al-
cool de bois et de l'alcool méthylique.
recommandant la prohibition de la
réexportation de l'acide acétique ou
l'imposition d'un droit très élevé.
La Commission a été consultée aujour-
d'hui à vendredi matin, à 10 heures.

La Temperance

Jusqu'au 1er janvier, tout acheteur
dans l'un de nos magasins pour un
montant d'au moins \$2.50 comptant,
aura droit (entre ces bons de 5 pour-
cent), un "bargain" de 4 livres de
thé naturel, 50 cts pour 4 livres. No-
tuez bien: nous avons au-delà de 50
variétés de bonbons au sucre depuis
5 cts la livre; 70 variétés de bonbons
au chocolat depuis 10 cts; et au-
delà de 100 variétés de biscuits,
beaux et bons mêlés, à 3 livres pour
25 cts; oranges grosses et belles pour
10 cts. Le plus beau choix de bon-
bonnières et de marchandises pour les
fêtes au plus bas prix. La temperance
ayant recommandé le café pour les
visites du Jour de l'An, nous avons
reçu un café spécial à cet effet. Une
visite à l'un de nos magasins vous
sera profitable.

A. A. J. GINGRAS,
13-61 rue St-Dominique, 479 rue St-
Jean, 3ième rue à Limoulin.

Echos de la Ville
ET DES ENVIRONS

ÉBOULLANTE.—Un enfant du
nom de Piquet et âgé de trois ans,
s'est gravement blessé en tombant
dans un plat d'eau bouillante.

DÉLEGATION.—Une députation
de la Compagnie d'Exposition des
Trois-Rivières, est allée rencontrer
l'hon. M. Tessier, ministre de l'Agricul-
ture, pour lui demander un octroi.
Les délégués furent présentés par M.
J. A. Tessier, M. P., des Trois-Rivières.

A SPENCER WOOD.—Son hon-
neur le lieutenant-gouverneur, Sir
Louis Jetté a donné, hier soir, un
dîner aux honorables M.M. Pisinger,
Brodeur et Patterson, membres de la
Commission du Tarif. L'hon. Charles
Fitzpatrick était aussi présent.

L'EAU.—Un petit bateau por-
tant cinq hommes, a été renversé,
hier, près de la Rivière-Ouelle. Après
beaucoup d'efforts, ils sont parvenus
à manger jusqu'à un morceau de glace
sur lequel ils ont pu monter. Immé-
diatement le brise-glace "Champlain"
est allé les sauver de cette périlleuse
situation.

L'ÉPOUVANTÉ.—Vers les six
heures, hier après-midi, le cheval de
M. Delage, fleuriste de Ste-Foy, a
pris peur sur la Grande Allée. Dans
sa course furieuse l'animal a frappé
M. le Baptiste, qui est tombé à la ren-
verse. Dans sa chute, elle s'est cassé
le nez et fait plusieurs blessures à la
figure. En face des batteries du Parle-
ment, M. A. C. Joseph a été renver-
sé par le cheval qui continuait sa

CASTORIA Pour Enfants et Enfants. Portez la
Signature de
La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Pour les Fêtes DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

VIN Metella, bouteille 1 litre. 18 cents
VIN Oporto Graham, bouteille 25 cents
VIN Oporto vieux de 10 ans. \$1.00 la bouteille
VIN Claret St-Emilion. \$2.50 la douzaine
VIN D'Oporto, 4 ans. \$1.00 le gallon
VIN Saratoga. 30 cents
SCOTCH, gros flacon. 75 cents

UN GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS FRANCAISES
Chartreuse, Bénédicte, Curaço, Crème de Menthe, Liqueur
d'Or, Cherry-Whisky, Cherry-Brandy, Sloe-Gin, Sirop de fruits, etc

GRANDE VARIÉTÉ DE BONBONS
BONBONNIERES de 5 cts à \$3.00 la boîte
BELLES ORANGES. 10 cts la douzaine

Une visite est sollicitée
L. N. BERGERON
ÉPICIER
70 rue de la Couronne, Québec. Telep. 2184



Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

est un remède radical pour tous les maux
douloureux de la femme. Il guérit com-
plètement toutes les maladies féminines,
sous leurs formes les plus graves: toute
maladie des ovaires, Inflammation et
Ulcération, Affaiblissement et Déplacement
de la Matrice et conséquemment faiblesse
de l'Épine dorsale et il est particulièrement
efficace lors du Changement de Vie.
Il guérira toujours le

Mal de Reins
Il a guéri plus de Leucorrhée que tout
autre remède au monde. Il est presqu'in-
faillible dans de tels cas. Il dissout et
expulse les Tumeurs de l'Utérus à leur
début. Ces

Sensations de Pesanteurs
douloureuses, migraines, sont immédia-
tement soulagées et guéries radicalement
par son usage. Il agit toujours en har-
monie avec le système féminin. Il fait
cesser les

Irrégularités,
Menstrues douloureuses ou interrompues,
Faiblesse d'Estomac, Indigestion, Flatu-
sité, Hémorragie utérine, Prostration ner-
veuse, maux de tête, Débilité générale.
Aussi

Étourdissements, Faiblesse,
Extrême lassitude, Insouciance, irritabi-
lité, Névrosité, Insomnie, Flatuosité, ou
les "Brisés," et le mal de reins. Ces
symptômes sont de sûres indications de
Faiblesse Féminine, ou de quelque dé-
rangement de l'utérus. Pour la

Maladie des Reins
et Mal de Reins des deux sexes le Com-
posé Végétal est sans égal.
Vous pouvez écrire à Mde Pinkham au
sujet de votre cas, en stricte confiance.
LYDIA E. PINKHAM MED. CO., LYNN, Mass.

course. Il a à souffrir de blessures à
la figure et à la tête. Les deux victi-
mes furent aussitôt conduites à leur
résidence respective pendant que l'ani-
mal était arrêté par M. Louis Bu-
reau. Le pauvre bête, en passant le
coin des rues St-Louis et de l'Espla-
nade, frappa avec tant de violence un
hydran, que la voiture fut réduite en
miettes et que le choc fit butter l'a-
nimal, qui alors fut arrêté.

SOCIÉTÉ.—Au Palais de Justice
a été enregistrée la déclaration de so-
ciété suivante: Edouard Paradis, Au-
ras Paris, Gédéon Toussaint, Al-
bance Chabouat, Antonio Bonnard,
Clouis Dussault, Achille Poisson,
Aurèle Picher et René Roux, con-
viennent de se former en société en
conformité aux Statuts Refondus de
la Province de Québec, qui sera ap-
pelée: "La société de fabrication de
beurre et de fromage de la paroisse
de Ste-Philomène de Fordville,
comté de Lotbinière. Le siège prin-
cipal des affaires de la dite société
sera en la dite paroisse de Ste-Philo-
mène de Fordville.

BRAS FRACTURÉ.—Arthur Mer-
cier, âgé de 18 ans, de St-Roch, s'est
fracturé un bras en tombant d'une
voiture qui fut renversée.

NE MANQUEZ PAS L'OCCASION

Pour cadeaux de Noël et du Jour
de l'An, de vous rendre chez L. T.
ARMAND. Vous y trouverez un
grand choix de montres pour dames,
BAGUES de fiançailles, chaînes, la-
quets. BRACELETS, colliers, boîtes
à bijoux, BRONZES, etc. NOUS DON-
NONS un joli cadeau à tout acheteur
pour le montant de \$1.00.
Une visite est sollicitée.
L. T. ARMAND, Horloger,
442 rue St-Joseph.

Crucifix Lumineux
Haute nouveauté, invention ingé-
nieuse. Crucifix qui brillent la nuit.
Deux grandeurs: Crucifix de 11
pouces ou 2 pieds de croix; 15 pou-
ces ou 2 pds 6 pcs de croix.
Prix de \$1.50 et \$2.00.
Fabriqués et vendus par le sta-
tuaire bien connu.

MICHEL RIGALL,
122 et 124 rue St-Jean, Québec.

Cadeaux à moitié prix
Chez Gagnon, Bijoutier, 300 rue St-
Joseph, une réduction de 25 à 50 per-
cent sur tous les achats fait le soir
de 8 hrs à 10 heures. Profitez-en
car un escompte semblable vaut cer-
tainement un magnifique cadeau au
client qui patronise cette maison. Le
plus beau et le plus grand choix de
bijoux tels que: Joints en or de 10 k,
et 18 k, un grand choix de bagues,
les montres en grande quantité, etc.
Patroniser cette maison populaire.

50 CAPOTS DE CHATS
Seront mis en vente jeudi à des prix
incroyables. Voyez nos prix. Garan-
ties naturelles.
\$00.00 pour \$75.00
80.00 pour 65.00
75.00 pour 60.00
Aussi un petit lot à \$40.00.
FAGUY, LEPINAY & FRÈRE,
262-264 rue St-Jean.

F. SIMARD & CIE

Déménagés au No. 142, RUE ST-JOSEPH, vis-à-vis de leur
ancien Établissement

Notre Magasin ne sera pas ouvert le soir, nous ferons
à 6 heures, Samedi excepté.

IMMENSE VARIÉTÉ D'ARTICLES POUR CADEAUX

DU NOUVEL AN

Des milliers de magnifiques objets utiles et désirables pour
les jeunes et les vieux, comme Cadeaux du Nouvel An à des prix
qui se prêtent à toutes les bourses.

POUR DAMES

SACOCHE EN SOIE de fan-
tasie montées en Métal.
SACOCHE et BOURSES en
Cuir.
COLLETS, POIGNETS et
ECHARPES en Dentelle.
GANTS DE KID, et en tissu
de laine ou soie et laine.
CINTURES EN SOIE, et en
Cuir.
PEIGNES pour ornements
de têtes,
MOUCHOIRS EN LAWN, en
Toile et en Dentelle.
MATINÉES et JUPONS de soie
MATINÉES en Flanelle et Ki-
monos.
BAS EN SOIE unis et brodés.
BOAS EN PLUME.
MERVEILLEUSES en soie et
laine.

POUR MESSIEURS

VESTES de Fantaisie en laine,
BRETÈLES en Soie avec une
jolie boîte.
FOULARDS en Soie Notre avec
une jolie boîte.
DEMI BAS en Soie, unis ou
brodés.
ROBE DE BAIN pour mes-
sieurs.
BLOUSES DE FUMEURS.

F. SIMARD & CIE

Déménagés au No. 142, rue St-Joseph

PROFITEZ DES REDUCTIONS

A L'OCCASION DE NOTRE DEMENAGEMENT

Montres, Horloges, Bijouteries en or solide, Diamants, depuis
\$10.00 à \$100.00. IL FAUT QUE TOUT SOIT VENDU D'IC
AU MOIS DE JANVIER, car il faut déménager. Profitez des
bargains qui vont se faire chez

GAGNON, Bijoutier-Opticien,
300 rue St-Joseph

"LE SAMEDI" DE L'AN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux et à ma
librairie, à 5 cents le numéro. Qu'on se hâte de l'acheter car il sera
bientôt épuisé. Nous prenons des abonnements livrables à domicile.

J. ALF. QUAY, TABACONISTE et LIBRAIRE
GROS ET DÉTAIL
283, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC

A. Dombrowski

MARCHÉ CHAMPLAIN
TELEPHONE 839

20 livres de Viande pour \$1.00.
Avec Roasbeef et une tranche de Steak

Viande hachée 3 lbs pour . . . 25 cts
Saucisse 3 lbs pour . . . 25 cts
Graisse en pot 2 1/2 lbs pour 30 cts
Poulet, 1 livre. 10 cts
Saucisson, 1 livre. 07 cts
Lièvres, la couple. 20 cts
Petit jambon, 1 livre. . . . 13 cts
Gros jambon, 1 livre. . . . 11 cts
Bacon, 1 livre. 12 cts
Rôle fumé, 1 livre. . . . 11 cts
Lard frais, 1 livre. . . . 10 cts
Oeufs, 1 douzaine. . . . 22 cts
Beurre de crème la livre. 25 cts

Les Grands Magasins Z. Paquet

Feu chez Z. Paquet

—=MARDI SOIR=—

DOMMAGES CONSIDERABLES

Par l'Eau et la Fumée

REDUCTION GENERALE DE 25 %

SUR LE PRIX REGULIER OU MARQUÉ

DANS TOUS les RAYONS de L'ETABLISSEMENT

On sait qu'on ne fait qu'un seul prix dans les Grands Magasins Z. Paquet, et que les prix sont toujours marqués en chiffres ordinaires, compréhensibles pour tous les acheteurs.

On a donc, dans tous les rayons de la maison, DEPUIS LE SOUS-SOL JUSQU'AU DERNIER ETAGE DE L'ETABLISSEMENT, une escompte de 25 pour cent sur toutes les marchandises.

Jusqu'à Nouvel Ordre les Grands Magasins Z. Paquet resteront ouvert tous les soirs jusqu'à minuit, s'il le faut

Comme il y aura encombrement, pour éviter d'ennuyeux et inevitables retards, ainsi que de regrettables erreurs dans la distribution, nous conseillons aux clients d'apporter leurs emplettes avec eux autant que possible.

Z. PAQUET, 157-173, rue St-Joseph

LEVENEMENT JOURNAL POPULAIRE

Vous êtes, imprimé et publié par la Compagnie de L'ÉVÉNEMENT, incorporée par lettres patentes, 80 rue de la Fabrique, Québec.

L'ACTION CATHOLIQUE FRANÇAISE

ET LE "SOLEIL"

Cherchant partout des précédents aux trahisons de ses chefs qu'il est obligé de défendre, le "Soleil" croit en avoir trouvé un nouveau dans cette direction de l'action catholique française.

"Grouper les catholiques le plus étroitement, le plus solidement et le plus solidement possible, afin, non pas de faire présenter toujours et partout un candidat portant étiquette catholique, MAIS DE FAIRE PASSER L'ARMOIRIE LE CANDIDAT LE PLUS FAVORABLE OU LE MOINS HOSTILE AUX INTÉRÊTS CATHOLIQUES."

Comme si la situation était la même ici qu'en France, ou en Angleterre. Ici nous avons des garanties constitutionnelles et notre devoir doit être de les faire respecter.

"Et, d'ailleurs, que signifie cette direction de l'action catholique française si ce n'est de travailler à élire une majorité favorable aux catholiques afin d'arriver à l'état de chose auquel nous avons droit ici et que nous devons défendre avec toute l'ardeur que mettent les catholiques de France à le préparer.

L'école catholique n'est-elle pas le principal but des catholiques de France et d'Angleterre dans leurs luttes de chaque jour. Ici nous la laissons périr.

Puis, embrouillant davantage la question, le "Soleil" écrit avec inconscience ou mauvaise foi :

"Il n'y a que les extrémistes et les brouillons qui, pleins d'intolérance veulent que leurs alliés embrassent TOUTE leur doctrine, et qui considèrent comme ennemis même titre, ceux qui combattent leurs principes, et ceux qui, les acceptant dans leur essence en condamnant les accessoires."

Pour le "Soleil" l'essence de l'école catholique, c'est donc, quoi ? Ce qui en reste au Nord-Ouest ? Une demi-heure d'enseignement religieux à la fin de la classe.

Pourtant, tous les Papes, tous les évêques, tous les catholiques qui ont écrit sur ce sujet nous disent que l'essence de l'école catholique, c'est l'enseignement de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute, qui doit être pénétré du sentiment religieux.

Et c'est cela que la majorité du Parlement a sacrifié quand nous y avons droit de par la justice et y avons droit de par la constitution. C'est l'essence même de l'école catholique que Mgr Langevin réclamait et que Laurier a trahie pour la deuxième fois.

Non, mille fois non, il n'y a pas de parité entre la tactique de l'action catholique française qui veut reconquérir ses droits et celle de Laurier et autres qui abandonnent l'essentiel des nôtres chaque fois que l'occasion se présente.

BEAUCOUP de valets qui n'attendaient que l'occasion de passer du service de M. Parent à celui de M. Choquette se sont vus devancer par le "Chronicle" qui se prépare à suivre le sénateur du même pas qu'il a suivi le maire expirant.

D'ACTIVES DEMARCHES se font pour engager M. J. B. O. Gagnon à se porter candidat dans le quartier Montcalm aux prochaines élections municipales.

NE PAS OUBLIER Que pour avoir un beau choix pour cadeaux en fait de montres, bagues, bijouteries, lunettes, etc., il faut aller chez M. Rosario Lachance, 252 rue St-Joseph, Québec.

FINANCES MUNICIPALES

Une quatrième version donnée par M. Lafrance

"Trop parler nuit"

grosière erreur ? Bah, qu'importe, pourvu que ses lecteurs le croie, c'est tout ce qu'il désire.

Quant au régime Parent est réellement de \$2,757,374.32, tel que mentionné dans "L'Événement" de ces jours derniers, sinon, quelle est l'augmentation réelle ?

Je suis toujours heureux de donner les informations que l'on me demande. Les informations que ces explications vous convaincront que les écrits de "L'Événement" sur les finances municipales, sont malhonnêtes et indignes.

"L'Événement" n'écrit pas pour renseigner ses lecteurs et les mettre au fait de la véritable position financière de la ville; il ne cherche, au contraire, qu'à tromper. Il dénature les faits, omet certains chiffres, en invente d'autres, néglige une explication qui serait trop claire et jetterait trop de lumière sur un sujet, et n'est content que lorsqu'il a tellement mêlé et embrouillé la question, que personne n'y comprend rien, pas même lui.

Alors, il jubile, son but est atteint; il croit avoir réussi à démontrer à ses lecteurs que les affaires municipales ont été, depuis onze ans odieusement administrées.

Voici maintenant l'explication de l'augmentation de la dette.

Au trente avril dernier, 1904, la dette était de \$8,242,846.64 avec une balance en caisse de \$81,298.59.

Au trente avril, 1894, la dette était de 5,485,472.32 avec une dette flottante de \$529,196.38.

Voilà l'augmentation dont on parle... \$2,757,374.32 Mais, y a-t-il un honnête homme — je ne parle pas de "L'Événement" — qui oserait soutenir que cette dette doit être mise au compte de l'administration du régime Parent ?

Le gouvernement autorise l'émission de débiteurs pour en finir avec cette dette flottante, et il n'est que juste de déduire cette augmentation, ces... \$ 529,196.38

L'augmentation réelle est donc de... \$2,228,177.94

Voici maintenant le total des divers emprunts contractés par l'administration Parent, pour exécuter les améliorations qui ont entièrement changé la face de la ville \$1,706,684.15

En déduisant le montant de ces débiteurs, il reste donc une somme de... \$ 371,600.46

Cette partie de l'augmentation est le résultat de la conversion de la dette. Il est évident que l'on ne peut échanger des débiteurs portant 5 et 6 p. c. d'intérêt pour du stock en donnant que 3 p. c. sans payer un certain montant. Mais cette augmentation est plutôt apparente que réelle, car l'intérêt 3 1/2 p. c. payé sur le nouveau stock, comprenant cette augmentation est moindre que celui que l'on payait sur les vieilles débiteures de 5 et 6 p. c. De plus, cette augmentation diminue graduellement tous les six mois et sera complètement éteinte à la fin de la conversion.

2e QUESTION — "L'Événement" paraissant se baser sur vos rapports dit, dans son numéro de samedi, qu'il y a une somme de \$1,181,103.55 qui a été dépensée, et vos états financiers ne constatent pas pour quelles fins. Me feriez-vous le plaisir de me dire ce que vous pensez de cela ?

Franchement, "L'Événement" perd la tête. Il patage dans un amas de chiffres qu'il disperse à droite et à gauche sans avoir conscience ni de ce qu'il écrit. Au-delà d'un million de plâtres dépensés sans explication. De grâce, où a-t-il pu trouver ce montant ? Nous n'avons rien de semblable dans nos livres. Pourtant, tous les items publiés dans mes rapports sont parfaitement expliqués. Chacun peut s'en convaincre. Est-ce une nouvelle invention ? Est-ce une autre

traction si désastreuse pour ses propres prétentions. J'ajouterais que M. Lafrance ne peut pas prétendre que cette dette flottante ait été payée par M. Parent à même des débiteures mises à sa disposition sans accuser en même temps le maire d'avoir violé grossièrement la loi.

En effet, la loi (57 Vict., Ch. 58) fixait à \$300,000 le montant qui pouvait être emprunté pour éteindre la dette flottante. Et M. Parent aurait dépassé ce montant de \$229,196.38 !

Le trésorier veut aussi retrancher de cette augmentation de la dette de \$2,757,374.32 une somme de \$149,803.33, c'est-à-dire le montant des débiteures émises pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville.

Et pourquoi cette nouvelle soustraction ? Le prétexte invoqué serait que l'autorisation d'émettre ces débiteures aurait été donnée par la législature quelques années avant l'avènement de M. Parent.

C'est fort possible, mais M. Lafrance doit savoir que ce n'est l'autorisation légale d'émettre des débiteures, mais bien l'émission réelle de ces débiteures qui constitue l'augmentation de la dette, et quand M. Lafrance imprime en toutes lettres, par ses sermons, par ses journaux, par les journaux, par lui-même a emprunté les \$149,803.33 dit ici, quel est le droit de le dire pris au sérieux en réclamant la déduction de cette somme du chiffre de la dette dont il est responsable.

M. Lafrance n'est guère plus sérieux qu'il le joute :

"Voici maintenant le total des divers emprunts contractés par l'administration Parent, pour exécuter les améliorations qui ont entièrement changé la face de la ville : \$1,706,684.15.

Le trésorier jone ici sur les mots. Pourquoi ne pas parler des emprunts en général, pour tout objet quelconque, au lieu de se limiter aux seuls emprunts pour exécuter les améliorations qui changent la face de la ville ?

La ruse est connue de fil blanc et le procédé est indigne d'un homme sérieux. Il est établi, d'une manière irréfutable, dans "L'Événement" de samedi dernier, que, sous l'administration Parent, des débiteures au montant de \$4,406,793.50, ont été vendues sur les marchés monétaires. Ce sont les rapports de M. Lafrance qui nous les fournissent année par année, aux pages indiquées, tous les chiffres dont la simple addition nous donne comme total le montant ci-dessus.

Et c'est en face de ces chiffres, qui sont les siens, après tout, que M. Lafrance a le courage, non pas de dire, mais de laisser entendre par une phraseologie trompeuse que le total des emprunts ne dépasse pas \$1,706,684.15.

Voilà quatre fois que M. Lafrance parle de ce sujet et chaque fois il donne des chiffres différents. Dans le tableau qu'il avait fait pour M. Parent, il portait à \$1,522,000 le montant des emprunts effectués par le maire, pendant son administration. Le 4 décembre courant, M. Lafrance signait un tableau qui portait à \$1,844,803.33 le montant des emprunts effectués depuis le 1er mai 1894, jusqu'au 30 avril 1905.

Dix-huit jours plus tard, dans sa lettre du 22, qu'il vient de vous adresser, M. Lafrance déclare que le montant total des emprunts contractés par l'administration Parent est de \$1,706,684.15.

Et toujours, sous sa signature, dans les différents rapports qu'il a publiés, M. Lafrance nous montre, de la manière la plus claire, que depuis le 1er mai 1894 jusqu'au 30 avril dernier, la cité a réellement emprunté \$4,406,793.50.

Ce dernier chiffre ne représente pas l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.55

Retranchons... \$1,706,684.15

l'augmentation de la dette, car une partie de ces emprunts a effacé un certain montant de la dette existante, soit \$1,632,989.95.

Retranchons de ces emprunts ce que ces emprunts ont effacé de notre dette, par opération de la conversion C'est-à-dire de... \$4,406,793.50

Retranchons... \$1,632,989.95

Il reste... \$2,773,803.55

M. Lafrance donne... \$1,706,684.15

comme dépenses imputables au capital, en bloc, —laissant à être "expliquée, une somme de... \$1,066,419.40

Les primes données... \$773,103.

Vins Canadiens O'PORTO, PORT XX, PORT X, CLARET, SHERRY. Demandez ces Vins à votre Epicier; s'il ne les a pas en Magasin, adressez-vous à nous-mêmes. A. Toussaint & Cie, 194 RUE ST-PAUL, - QUEBEC.

VISITES DU JOUR DE L'AN Elles seront de rigueur Cette année... M. G. E. BRETON Marchand-Tailleur 198 rue St-Jean

Pourquoi ne pas Avoir une Maison bien Meublée. J. A. CANTIN, No. 251, RUE ST-JOSEPH, près du Marché

Feuilleton de L'ÉVENEMENT LA FEMME MYSTERIEUSE

ORDINATIONS A SHERBROOKE Deux nouveaux prêtres Sherbrooke, 27.—Dimanche matin, Mgr Paul LaRoque a présidé, dans la chapelle du Séminaire, à l'ordination...

MINE DE DIAMANTS Entre les grands lacs et la Baie d'Hudson Winnipeg, 27.—Le Dr Ami, du service géologique du Canada, croit fermement qu'une seconde mine Kimberley existe quelque part, entre les grands lacs et la Baie d'Hudson.

UNE AUTRE ARRESTATION Montréal, 28.—Charles Emmanuel, un ami de Wm. Feldman, âgé de 37 ans, a été arrêté, hier, sur l'accusation d'avoir suborné un témoin de la Couronne dans la cause célèbre de Feldman, accusé de vol de fourrures.

Entre voisins de table, dans un banquet officiel: —Quelle est donc cette grosse dame avec une algrette dans les cheveux? —Vraiment?... après tout, nous avons le divorce.

AMÉUBLEMENTS A CREDIT J. A. CANTIN, No. 251, RUE ST-JOSEPH, près du Marché

THE DE CEYLAN VERT OU NOIR Il est inutile de vous dire combien le thé Ceylan est bon à moins que vous ne l'essayez. La réponse que vous trouverez dans votre théière, sera une preuve, que tout ce que ces annonces disent depuis des années, étaient et sont vraies.

Noel à Saint-Barthelemy Bureau de la Corporation de la Ville de Lévis Demande de Soumissions

A VENDRE PROPRIÉTÉ A VENDRE—Une maison contenant dix chambres avec un sous-sol et un cave. Peut être occupé comme un logement ou pour un autre usage.

Bois de Chauffage A VENDRE A HEDLEYVILLE Une grande quantité de bois de chauffage à vendre à grande réduction.

JOSEPH PROTEAU 50 Avenue, No. 29, Hedleyville

ALA ROYALE COIN DES Rues Caen et Lallemand, St-Roch BOITES En Carton De toutes Formes et Dimensions

N'oubliez-pas Qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le meilleur poste pour vous procurer ce qu'il y a de plus nouveau en fait de Montres, Joints, Bagues, Chaines, Horloges, Bijouteries, Lunettes, etc., etc.

CADEAUX UTILES POUR Noel et le Jour de l'An ARGENT STERLING Chaines en argent pour Dames, 1.50 à 3.00

Montres et Bijouteries Montres en argent pour Dames, \$5.00 à \$10.00

G. SEIFERT & SONS BIJOUTIERS 16 RUE DE LA FABRIQUE 16

ton de reproche; car vous savez que le général Zitzka me regarde comme son enfant. —Je croyais et je crois encore que ce n'est pas une combinaison accidentelle de circonstances qui m'a ouvert les portes de cette forteresse où j'ai vécu tant d'années pénitentes, régnant, maître, l'air de un de ces événements, la main de la Providence qui me conduisait. Parlez-moi donc, madame, si j'ai près l'oreille à toutes les remarques qu'on faisait autour de moi, durant mon séjour dans le château. Mais quelque soit l'opinion que vous puissiez avoir de moi, je dois avouer que c'est grâce aux questions que je vous ai adressées, et aux observations que j'ai faites que non seulement j'ai appris où étaient renfermés les prisonniers d'Etat, mais que j'ai pu encore deviner par où et comment il était possible d'excéder mon projet. Le mot d'ordre, si vous voulez en souvenir, vous était communiqué toutes les vingt-quatre heures, et vous aviez l'attention de le faire connaître à Linda et à Béatrice, en cas qu'elles fussent interpellées par un sentinelle tandis qu'elles allaient et venaient dans le château. C'est d'elles que j'ai obtenu ce talisman qui m'a ouvert les portes.

—L'explication que vous venez de me donner, Blanche, dit Octave, vous réhabilite un peu dans mon estime. —Parlez, madame, parlez! répondit Blanche, blessée du soupçon qu'elle venait de laisser entrevoir. Dites-moi, sans détour, car le soleil paraît déjà sur les collines, dites-moi ce que je puis faire. —Je désire que vous vous sépariez tout de suite de Henri de Brabant, répliqua vivement Octave en fixant ses regards sur notre héroïne. —Tout de suite... ce matin? do-



CASTORIA Pour Bébé et Enfants. La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

LA TEMPERATURE
Prognostic du Bureau météorologique de Toronto
29 décembre, 2 heures, p. m.
Gros vent avec neige ou pluie aujourd'hui. Samedi, vent sud-ouest et ciel plus clair.

La révolution en Russie

LA SITUATION EST DE PLUS EN PLUS SÉRIEUSE

Un chef de police assassiné.—Vol considérable

St-Petersbourg, 29.—La situation est de plus en plus sérieuse. A Moscou, les révolutionnaires eux-mêmes sont entourés de la force du soulèvement.

Il est rumored que le régiment des grenadiers des Rosenoffsky se sont révoltés. Le gouvernement est sérieusement alarmé.

Trois nouveaux régiments ont été expédiés de St-Petersbourg. La rue Brounaha et le quartier environnant à Moscou, ont été détruits par l'artillerie.

A 4 heures toutes communications ont été rompues avec Moscou.

UN CHEF DE POLICE ASSASSINÉ

St-Petersbourg, 29.—Des révolutionnaires ont pénétré hier, dans la résidence du chef de la police secrète et l'ont assassiné à coups de pistolet.

VOI CONSIDÉRABLE

Varsovie, 29.—Un certain de révolutionnaires ont fait sauter à la dynamite, le coffre-fort de la Trésorerie du gouvernement, à Wyszokowice, et ont volé \$150,000 en papier monnaie et \$16,000 en or et \$80,000 en argent. Les voleurs ont échappé avec leur butin.

LE GOUVERNEMENT SE DIT SUR D'ÉCRASER LA RÉVOLUTION

St-Petersbourg, 29.—Un personnage officiel haut placé a dit aujourd'hui que le gouvernement était absolument sûr d'arriver à écraser les révolutionnaires, car ils ne représentaient que l'infime minorité de la population.

Un article, évidemment inspiré, publié aujourd'hui par le "Slovo" dit que le gouvernement s'attend à ce que la révolte à Moscou soit écrasée d'ici quatre jours.

Ce journal ajoute : "Les grenadiers ont lavé dans le sang la tache qu'ils avaient faite à leur honneur ; à leur demande, ils ont été placés au premier rang des combattants."

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE

St-Petersbourg, 29.—Le "Nouvel-Temps" et le "Slovo" considèrent la nouvelle loi électorale comme étant satisfaisante. Le premier fait remarquer que, comparativement aux paysans, les ouvriers ont été favorisés car ils ont un électeur pour chaque 10,000 d'entre eux, tandis que les paysans n'en ont qu'un pour 35,000.

En faillite

Memphis, Tennessee, 29.—Trois établissements financiers de cette ville viennent de fermer leurs portes et de se mettre en liquidation. Ce sont la Merchants Trust Company, l'American Savings Bank et la Mechanics Savings Bank, de Memphis. Les directeurs de ces établissements déclarent que leur actif est suffisant pour assurer le remboursement de tous les dépôts.

Elzéar Turcotte

Vermont, Noylly-Pratt, 65 cts la bouteille, Rye Carley, L. X. La grande bouteille 70 cts la bouteille. Notre cognac Gold Cup à 50 cts la bouteille est une belle valeur. Demandez nos bons à 5 p. c.

Pour les Fêtes

Pour des cadeaux utiles tels que collets de fantaisie, matines, sacoches, mouchoirs de soie, ceintures, etc., etc. le magasin J. A. Cantin et Cie, rue St-Jean, s'occupe spécialement de cela pour les fêtes.

MORT SUBITE

Le coroner Dr Jolicoeur a tenu une enquête, ce matin, sur le corps de madame Vve Victoria Dufresne, 62-année, décédée subitement, hier soir, à St-Jean.

Madame Dufresne était domiciliée au promenoir chez sa fille, madame Lippé, domiciliée rue Colombe, St-Jean. Hier soir, elle était allée veiller dans la famille voisine, et c'est là qu'elle fut frappée subitement par la mort. L'enquête du coroner a établi qu'elle avait succombé à une syncope du cœur, causée par une indigestion.

Service extra le soir sur le Q. R. L. & P. Co.

Pour l'avantage des personnes qui désirent passer la veille à la campagne le jour de l'An et le jour de Noël, des trains spéciaux circuleront le 31 décembre, lundi le 1er janvier, samedi et dimanche, les 6 et 7 janvier, le soir, entre Québec et St-Anne-de-Bellevue, l'après-midi de Québec à 7 heures, p. m. pour St-Anne. Pour le retour, le train laissera St-Anne à 16 heures, p. m., arrivera à toutes les stations allant et revenant et arrivera à Québec à 11 heures, p. m.

N'oubliez pas de venir voir notre assortiment de pipes en acier chez

A. BEAUDOIN, 70 1/2 rue St-Joseph.

Pas 25 p. c.

Mais plus de 50 p. c. est donné sur la balance du stock de FAILLITE DE JAS. CAMPBELL: Chaussures pour patins, Slippers en feutre pour cadeaux, etc., etc.

EM. BROUSSEAU, J. F. PROULX 239, rue St-Jean.

La Commission du Tarif

SA TROISIÈME SEANCE

Lecture de plusieurs mémoires

La troisième séance de la Commission du Tarif s'ouvre vers les 10 hrs et un quart sous la présidence de l'hon. M. Patterson. L'hon. M. Broderick y assiste ainsi que l'hon. Chs Fitzpatrick.

Plusieurs membres de la Chambre de Commerce sont présents. On remarque parmi l'assistance MM. Power, M. P., P., de Québec-Ouest, Carrière, M. P., Delage, M. P., C. Blouin M. P., P., et J. B. Morin, de Dorchester.

M. Gaspard Lemoine est présenté à la Commission et donne lecture de son mémoire sur les grains de sement. Il représente les marchands de grains de la ville et demande la diminution des droits sur les grains de qualité supérieure et augmentation sur ceux de la qualité inférieure. En plus, il veut un tarif spécifique.

M. Charles Bellerville donne lecture de son mémoire sur la chaussure et les gants. Il trouve le tarif actuel de 35 p. c. juste si le gouvernement peut empêcher la fraude et pour cela il croit qu'il serait nécessaire : 1o de mettre dans chaque bureau de douane des experts pour le cuir ; 2o de donner effet à la loi de l'hon. Fielding contre le "Dumping trade" ; 3o de protéger les industries du cuir, de gants et de chaussures. M. Bellerville suggère le système du droit à la pesée et croit que par là il n'y aurait aucun moyen de frauder le gouvernement.

M. Henri Bazin, de la "Bazin Mfg Coy" donne lecture de son mémoire. Nous fabriquons, dit-il, en cette ville toutes sortes de petits clous et brochettes. A cet effet nous employons des feuilles d'acier depuis 12 à 22 d'épaisseur. Sur les feuilles 16 et plus épaisses nous devons payer un droit de \$7.00 par tonne ce qui équivaut à environ 20 p. c. tandis que sur les feuilles plus minces, qui ont plus de valeur nous payons 5 p. c. Le tarif a probablement été fixé de la sorte afin d'accorder une protection aux manufacturiers de brochettes et clous. Vous devez sans doute connaître tous les détails qui ont été donnés durant l'enquête qui vient d'avoir lieu, et à ce sujet les membres de cette commission devront comparaître devant les tribunaux de la province d'Ontario.

Les effets de cette combinaison sont d'empêcher les manufacturiers dans ce genre d'acheter des machines indépendantes, et son but est d'avoir un contrôle sur la vente des brochettes et de ruiner les compétiteurs qui ne font pas partie de l'association. Nous considérons que ceci est un empiètement complet du commerce libre.

LES TELEPHONES

Après présentation, M. le Dr J. F. Demers, président des membres de la C. de T. de Québec, a été nommé rapporteur et a lu le rapport de la C. de T. de Québec. M. Demers demande à la Commission d'enlever ou au moins de réduire les droits sur les appareils téléphoniques et leurs accessoires. La question du tarif sur les appareils téléphoniques est intimement liée au progrès des compagnies de téléphone indépendantes. Ces dernières compagnies, bien que n'ayant commencé leurs opérations que depuis quelques années, ont progressé rapidement malgré l'opposition et l'hostilité d'une compagnie puissante munie d'une charte lui conférant des privilèges extraordinaires pourvue de tout le capital nécessaire, et qui, à l'aide de ses contrats avec les compagnies de transport, cherche à empêcher les compagnies indépendantes d'installer des instruments téléphoniques dans les basses de ces compagnies de transport.

Il existe actuellement, au Canada, environ 150 compagnies ou associations indépendantes de téléphone dont la plupart sont des compagnies rurales et dont la clientèle se recrute principalement parmi les cultivateurs. Ces compagnies donnent des communications téléphoniques, sans charge supplémentaire, au chef-lieu du comté auquel le souscripteur appartient, rendent de grands services à la classe agricole, tant au point de vue sociale que pour faciliter l'écoulement des produits de la ferme. Le téléphone est devenu pour les cultivateurs abonnés au téléphone presque aussi nécessaire que les instruments aratoires dont ils se servent.

Parmi les compagnies de téléphone indépendantes, quelques-unes ont plus de 1200 souscripteurs, d'autres n'en ont qu'une douzaine. La moyenne du nombre des souscripteurs, dans chacune de ces compagnies est d'environ 60. Un grand nombre de compagnies ou d'associations ont été établies sous le système co-opératif, c'est-à-dire que les souscripteurs ne sont pas régés dans un but de lucre, et dans bien des cas, chaque souscripteur est un actionnaire.

Presque toutes les compagnies ont été fondées vu que la Cie de Téléphone Bell ou ses compagnies subsidiaires refusaient de donner des communications téléphoniques à la population rurale à moins qu'elle ne payât

UN AUTRE INCENDIE A ST-ROCH

Une maison complètement détruite

Un autre incendie a éclaté, la nuit dernière, à St-Roch. Vers 3 heures ce matin, une alarme sonnée à la boîte 83, appela la brigade du feu à St-Roch pour lutter contre un incendie qui venait de déclarer dans la maison appartenant autrefois à l'ex-échevin Bélangier, et occupée aujourd'hui par "l'Economique", une compagnie manufacturière de vêtements de femmes, et le bureau local de la "Presse", de Montréal. Cette maison est située entre les rues St-Joseph, Dorchester et St-François.

Les pompiers ont lutté avec acharnement contre l'élément destructeur, mais ils n'ont pu sauver cette maison, qui a été complètement détruite. Grâce à leur travail, cependant, les maisons voisines ont été protégées.

La maison détruite appartenait à une société de marchands, de St-Roch. Les pertes se chiffrent à plusieurs milliers de dollars, et sont, dit-on, couvertes par les assurances.

GOTCH VAINQUEUR

La lutte si attendue entre Gotch et Meupras a eu lieu, hier soir, à la salle Jacques-Cartier.

Gotch, secrétaire vainqueur de cette lutte après deux chutes de 23 et de 25 minutes. Dans la première partie on adopta le mode "catch-as-catch-can" et dans la seconde, ce fut du Greco-Romain.

Une foule considérable était présente à ce tournoi qui fut probablement un des plus beaux que l'on ait eus vu à Québec.

Jobin, dans une lutte préliminaire, a battu Holtonnault, et Lizotte vainquit Bernier.

M. le Dr Grandbois fut l'arbitre, et M. A. Tabbot, le chronométriste.

On a annoncé qu'un grand tournoi aura lieu à la salle Jacques-Cartier le 8, 9 et 10 janvier prochain. On n'y verra autre que des amateurs locaux et nul doute qu'il sera très intéressant.

\$4,900 cigares domestiques et importés à vendre dans nos prix.

A. BEAUDOIN,

70 1/2 rue St-Joseph.

TRIBUNE LIBRE

LA NOMINATION DES JUGES

M. le rédacteur de "l'Événement," J'apprends, ce matin, que la lettre que je vous ai adressée, hier, et que j'ai signée F. X. D., a été attribuée à M. F. X. Drouin, C. R. Veuillez donc ajouter, aujourd'hui, que je suis l'auteur de la dite lettre.

Votre dévoué,

F. X. DION,

Secrétaire Corporation des Pilotes.

Quelle chose d'extraordinaire

Dire que les ventes qui se font de ce temps-ci chez Y. Paquet, ont quelque chose qui tient de l'extraordinaire, depuis que l'on a réduit le prix des marchandises dans tous les rayons de la suite d'un commencement d'incendie qui a eu pour effet d'augmenter manger par l'eau et la fumée une partie notable de l'assortiment, ce n'est certainement pas assez. Les grands magasins Y. Paquet regorgent d'acheteurs tout le temps, au point même que l'on est forcé de recourir à la C. de T. de Québec pour faire la circulation de ce vaste article.

On n'a certainement jamais vu semblable affluence persistante d'acheteurs dans aucune de nos maisons de commerce. Cependant, tout se fait avec ordre. On trouve moyen de servir parfaitement tout le monde. Il n'y a rien à craindre. Tous les acheteurs restent satisfaits et surtout enchantés d'acheter des marchandises qu'ils ont obtenues à une réduction sérieuse de 25 p. c. sur le prix régulier.

Cependant, ces ventes, pour ainsi dire colossales, ne sont rien relativement à celle que l'on prépare pour l'été prochain.

On s'attend alors à avoir une manière sans précédent, dans un étage spécial des grands magasins, le troisième du magasin neuf, toutes les marchandises qui auront été endommagées. Voir l'annonce demain.

PARI STUPIDE

Un jeune homme en meurt

Meriden, Conn., 28.—Un habitant de cette ville nommé Max Lichtenfeld, vient de mourir en voulant mettre à exécution un pari qu'il avait engagé avec un de ses amis.

Lichtenfeld avait parié qu'il pourrait boire quatre litres de lait. La promesse fut exécutée hier soir dans un café de la ville. Après avoir vidé les quatre bouteilles de lait, le jeune homme but plusieurs verres de bière et entra chez lui en excellent état de santé.

Le malheureux fut trouvé ce matin mort dans son lit. Le médecin qui a constaté le décès a déclaré que la mort avait été occasionnée par une gastrite aiguë.

Suicide à la dynamite

Pottsville, Pennsylvanie, 28.—Un nommé George Auman, âgé de 50 ans habitant cette ville, a été donné la mort sur la tombe de sa fille par un renoué infatigable.

Il s'est couché sur la tombe à plat ventre, et a placé sous lui une cartouche de dynamite pourvue d'une courte mèche qui a allumé. Quelques secondes plus tard, la cartouche faisait explosion et l'homme était déchiré en menus morceaux lancés dans toutes les directions.

On attribue au chagrin l'acte de désespoir de George Auman. Il y a quelques semaines, sa fille préférée mourut et Auman, depuis le jour du décès, était resté plongé dans une profonde mélancolie. Il n'a jouissances plus depuis, et de toutes ses facultés mentales lorsqu'il a pris la funeste détermination d'en finir avec la vie.

Il laisse une femme et plusieurs enfants.

Venez faire votre prix

Demain, veille du Jour de l'An, il faut vendre des jupes des robes et la balance de nos robes de cou en pelletterie. On ne refusera pas d'argent chez J. A. Cantin et Cie, rue St-Jean.

Si votre amie aime la musique, donnez-lui comme cadeau

"LA FAVORITE"

Valse par J. A. Ethier

Elle saura apprécier le bon goût. En vente chez C. W. Lindsay, L'Événement, 204 rue St-Jean.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de Willie Tremblay,

de Anquet, comté de Rimouski, marchand de chaussures.

Avis est donné que Willie Tremblay a fait cession volontaire de tous ses biens, pour le bénéfice de ses créanciers, le 23 décembre 1905.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations le plus tôt possible, les 23 décembre 1905.

Québec, le 23 décembre 1905. LEFAIVRE & TACHÉREAU, Cessionnaires-Syndes.

Bureau : 111 Côte de la Montagne, Québec. 29 déc-1

Pour le Jour de l'An

Donnez vos ordres de bonbons à l'épicerie de J. Savard, rue St-Jean, et vous aurez la satisfaction d'avoir pour le Jour de l'An, le choix dans tout ce qu'il y a de meilleur et de plus recherché dans l'épicerie qui donne la plus grande satisfaction à tous ces clients. Tél. 1288.

Les thés Apout, leur qualité est toujours aimée, leurs cadeaux toujours utiles.

Bonbonniere et Boite de Chocolat

On trouve un choix très considérable des plus jolies bonbonnières et boîtes de chocolats de fantaisie ; provenant des plus grands chocolatiers à un prix bien raisonnable, à l'épicerie J. Savard, 35 rue St-Jean. Tél. 1288.

Attention ! Attention !

25 livres de bœuf pour \$1.00 et le mouton à 7 cts pour une semaine encore. Effets livrés à domicile au No. 20 marché l'Inlay.

LEBLOND & FRÈRE.

Pour étuis à cigares et cigarettes, vous trouverez le plus beau choix chez A. BEAUDOIN, 70 1/2 rue St-Joseph. Phone 2140.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

A votre prix

C'est ainsi que sera vendu la balance du fonds de banque-route de CHAUSSURES DE JAS. CAMPBELL ; vous avez encore deux jours seulement à profiter de ce bon marché. Venez en foule.

EM. BROUSSEAU, J. F. PROULX

239, rue St-Jean.

DECES.

Bedard.—A Jacques-Cartier, le 27 décembre 1905, à l'âge de 60 ans, Joseph Bedard, menuisier, époux de Mme Rose de Lima Bedard. Les funérailles auront lieu samedi matin, le 30 courant, à 9 heures. Départ de la maison mortuaire, 127 rue Notre-Dame des Anzes, à 7 h. 45 pour l'église Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis ainsi que les membres de la Société Fraternelle de St-Roch, la Société des Charpentiers Menuisiers et le Conseil d'Édité du Travail International sont priés d'y assister.

Dufresne.—En cette ville, le 28 décembre 1905, à l'âge de 63 ans, Madame Victoire Beaumont, veuve de feu Théophile Dufresne. Les funérailles auront lieu samedi matin, à 9 heures, à l'Église-Lorette. Le convoi partira de la demeure de son gendre M. Joseph Lippé, 283 rue Colombe, à 7 heures précises pour l'église de l'Assommoir-Lorette.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pimondon.—Le 27 décembre 1905, à l'âge de 55 ans, Joseph-Félix-Emmanuel Pimondon, marchand. Les funérailles auront lieu samedi matin, à 10 heures, au cimetière de la maison mortuaire, 72 rue St-Vallier à 8 h. 45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière de cette paroisse. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS AUX SPORTSMEN

Raffle de gibier au restaurant de M. Narcisse Morin, 44, rue Garneau.

Vendredi et samedi soirs des oies sauvages, des canards, des bécasses, ainsi que des dinde et des oies seront abattus à 8 heures. Tous les sportsmen devraient assister à cette raffle, car ces belles pièces sont très recherchées.

29 déc-1

LEÇONS ANGLAISES et FRANÇAISES

L'anglais est si facile. Excellent méthode. Progress rapide et prononciation correcte garantie. Apprenez "cette année" sans le "résultat" satisfaisant auquel l'élève doit s'attendre au suivant une course.

Je donnerai aussi des leçons de latin, soit de grec à tout élève aspirant aux études classiques et qui voudrait gagner les classes.

S'adresser immédiatement à

M. F. LOZIER, 249 rue St-Jean.

A VENDRE

UN CHEVAL DE TRAIT, à bon marché. S'adresser à ALE. ROUBAILLE, Manufacturier de vinaigre, St-Jean-sur-Richelieu, Québec.

Porter Capsulé

Nous recommandons notre porter capsulé brassé avec les meilleurs ingrédients, et le considérons tout aussi bon, sinon meilleur que le porter importé.

BOSWELL & BROS.

25 déc-3

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de Achille Michaud,

Marchand, Cabano, INSOLVABLE. A VIS EST PAR LE PRESENT DONNE

JEUDI, LE 4 JANVIER 1906 A 11 HEURES A.M.

Sera vendu à mon bureau, 44, rue Dalhousie, Basse-Ville, Québec, l'actif de cette succession comme suit :

Fonds de commerce..... \$1,870 81
Ameublement du magasin..... 14 85
Credits d'après liste..... 139 60
C-Roulet (Cheval et Voitures)..... 145 00

Un emplacement formant partie du lot cadastré numéro 227 de la paroisse de Notre-Dame du Lac, avec deux constructions maison, magasin et hangar occupé par l'insolvable. La vente se fera pour chaque item séparément. L'acheteur et la liste des crédits sont visibles au bureau. Le magasin sera ouvert mardi, le 2 Janvier 1906 pour inspection du stock et liste des crédits. Conditions de vente : argent comptant.

V. E. PARADIS, Curateur.

Bureau : 44, rue Dalhousie, Basse-Ville de la Cité de Québec.

G. R. GRENIER, Encauteur.

Québec, 27 Décembre 1905

DEMANDES

ON demande UNE SERVANTE, munie de bonnes recommandations, sachant faire la cuisine et pouvant se rendre généralement utile. Bons gages. S'adresser chez le Dr D. BROCHU, 63 rue St-Jean, Québec.

ON demande DEUX JEUNES CLOUSEURS DE BOITES. J. H. GIGNAC, 142 rue de l'Église.

Cuisinière Demandée

ON demande UNE BONNE CUISINIÈRE bien recommandée. Bons gages. S'adresser à Madame GASPARD LAMOINE, 9 rue des Rompards.

ON demande UNE FILLE DE CHAMBRE. S'adresser 206, rue Desrochers. 15 déc-0

ON demande UNE SERVANTE, sachant faire la cuisine. Inutile de se présenter sans bonnes recommandations. S'adresser à Mme ADJ. DESSAULT, 16 déc-0

ON demande UNE FILLE générale, sachant faire la cuisine. Bons gages seront donnés. S'adresser à 318 chemin St-Louis, même maison avant l'avenue des Érables. 8 nov-0

CADEAUX DU JOUR DE L'AN

LE PUBLIC TROUVERA CHEZ

JOSEPH RONDEAU

No. 418 RUE ST-JEAN

Un grand choix de SERVICES À DINER

SERVICES DE TOLLETTE de tous les prix.

VASES À BOUQUET de 5 cts à \$5.00.

LAMPES de 15 cts et au dessus.

SERVICES À LIMONADE.

SERVICES À LIQUEUR, très grand choix.

ALBUMS DE 20 cts à \$6.00.

STATUETTES, Porte-bonnet, Porte-montres.

BONNETERIE et JARDINIERIE.

Aussi un grand assortiment de Porcelaine et Verres.

VERRES À VIN, 35 cts la douzaine.

CARAFES À VIN, pour 20 cts.

Bons articles et bon marché.

JOS. RONDEAU

418 RUE ST-JEAN

Co. de

SPECULATEURS

SUR LES STOCKS DE NEW-YORK

GRAINS, PROVISIONS, ETC

Souvent de l'argent sur la commission, le 3%, etc., en plaçant leurs ordres sur un marché de 20 cts ou plus avec la maison bien connue

THE MUNICIPAL

Trading Co. of New-York, U.S.

Bureau : 84 RUE ST-PIERRE, Québec

PHONE 1024

Province de Québec, District de Québec, Cour de Circuit

Demander à :

Pierre Brolet, au refuge de St-Julienne de Wolfestown, en le district de St-François, maintenant de lieux inconnus. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Bureau du Greffier, St-Joseph, Deane, 25 Décembre 1905.

(Signé) VÉZINA & FERROU, G. C. C.

Vraie copie, PACAUD & MORIN, Procureurs du demandeur. 28 déc-2

Halle St-Pierre